



RECUEIL

DES ACTES

ADMINISTRATIFS

SPECIAL N° 58 – OCTOBRE 2019
Recueil publié le 8 octobre 2019

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
SPECIAL N° 58 – OCTOBRE 2019
Recueil publié le 8 octobre 2019

PREFECTURE DE LA VENDEE

SOUS-PREFECTURE DES SABLES D'OLONNE

- Arrêté n°120/SPS/19 portant autorisation de surveillance et de gardiennage à partir de la voie publique

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES AFFAIRES JURIDIQUES (DRCTAJ)

- COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL Séance du mardi 15 octobre 2019, à 14 h 30 Salle Clemenceau à la Préfecture



PRÉFET DE LA VENDEE

SOUS-PREFECTURE DES SABLES D'OLONNE

Bureau de la réglementation
et de l'ingénierie territoriale

Arrêté n° 120/SPS/19 portant autorisation de surveillance et de gardiennage à partir de la voie publique

LE PREFET DE LA VENDEE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le livre VI du code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 613-1 ;

Vu la demande présentée le 07 octobre 2019 par M. Franck BERNARD, gérant de la société ACTILIUM SECURITE, sise 37 bis, rue de la Grande Sauzaie 85470 Brétignolles-sur-Mer, tendant à obtenir, pour le compte de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, l'autorisation d'assurer, à partir de la voie publique, la surveillance du périmètre des travaux situé au niveau des dunes de la plage de la Normandelière, entre le bâtiment de l'école de voile et la rue de la source sur la commune de Brétignolles sur Mer ;

Vu l'avis favorable de M. le Maire de Brétignolles sur mer, en date du 07 octobre 2019 ;

Vu l'avis favorable sous réserve de M. le Commandant de la compagnie de gendarmerie des Sables d'Olonne, en date du 07 octobre 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°19-DRCTAJ/2-415 du 22 août 2019 portant délégation générale de signature à Monsieur Thierry BONNET, Sous-Préfet des Sables d'Olonne ;

ARRETE

Article 1^{er} : La société dénommée ACTILIUM SECURITE – SIRET n° 48168899200017 – N° d'agrément AUT-085-2112-12-11-20130362172, sise 37 bis, rue de la Grande Sauzaie 85470 Brétignolles-sur-Mer, représentée par M. Franck BERNARD (n° d'agrément dirigeant AGD-085-2112-07-09-20130337415), est autorisée à assurer, à partir de la voie publique, la surveillance du périmètre des travaux situé au niveau des dunes de la plage de la Normandelière, entre le bâtiment de l'école de voile et la rue de la source sur la commune de Brétignolles sur Mer, aux dates suivantes :

le mardi 08 octobre 2019 de 07h00 à 18h00 - (30 agents)

et

le mercredi 09 octobre 2019 de 07h00 à 18h00 - (20 agents)

Article 2 : Cette mission de surveillance et de gardiennage à partir de la voie publique sera exercée par des agents de sécurité figurant dans le tableau ci-dessous :

PRENOM - NOM	N° de CARTE PROFESSIONNELLE
M. Franck BERNARD	N° 085-2021-02-05-20160337415
M. Jonathan ARNAUD	N° 085-2022-10-06-20170621907
Mme Cécile BARDAIN	N° 085-2023-12-17-20180018868
M. David BATIOU	N° 085-2024-07-31-20190707450
M. Florian BERNIER	N° 085-2022-04-26-20170165702
M. Antonio BONI	N° 085-2021-02-12-20160218757
M. Michel BONNOTTE	N° 044-2024-05-07-20190002415
M. Mathieu BRAUX	N° 085-2023-01-23-20180623425
M. Heetnarain BUSGUTH	N° 085-2024-01-24-20190023157
M. Mohamed CAMARA	N° 085-2023-09-27-20180656837
M. Jimmy CHARVET	N° 076-2021-04-14-20160256679
Mme BéatriceBELLENGER	N° 085-2024-02-07-20190623481
M. Gérard CRAPET	N° 085-2024-05-13-20190094692
M. Amadou DADE	N° 085-2020-09-18-20150186896
M. Marc FRANCIS	N° 017-2024-03-20-20190342185
M. Romano GAULAIN	N° 072-2021-03-29-20160491778
M. Teddy GUILLAUME	N° 085-2022-04-14-20170589525
M. Yannick HENRY	N° 085-2021-10-26-20160552810
M. Jonathan HESLOT	N° 085-2022-01-25-20170252195
M. Tchorobaka KOUSSOPA DAKOUMADO	N° 085-2024-06-17-20190363141
M. Eric LAVAND	N° 049-2023-12-19-20180052846
M. Mathieu LOGEAIS	N° 085-2021-01-12-20160406300
Mme Véronique CARVAL	N° 085-2024-04-12-20190667530
M. Stephane MEGNIN	N° 037-2022-08-03-20170616143
Mme Elodie PELLOQUIN	N° 085-2024-03-15-20190680611
M. Patrick PINAULT	N° 085-2024-05-13-20190296645
Mme Clémence PINOUT	N° 085-2023-06-04-20180314566
M. Arnaud PINTO	N° 085-2021-07-12-20160520401
M. Pierre RAMON	N° 085-2024-01-22-20190025924
M. Jérémy ROCHER	N° 085-2021-07-20-20160487200
M. Rémi SICAUD	N° 085-2023-11-06-20180663789
M. Zilkif SIMSEK	N° 085-2023-08-23-20180305068
M. Arnaud TESSIER	N° 085-2023-03-29-20180615392

Article 3 : Les agents de sécurité visés à l'article 2 ne pourront pas être armés.

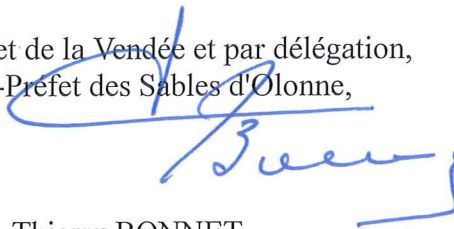
Article 4 : La présente autorisation, précaire et révoquant à tout moment, prendra fin à l'expiration de la mission.

Article 5: M. le Commandant de la compagnie de gendarmerie des Sables d'Olonne et M. le Maire de Brétignolles sur Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté portant autorisation de surveillance et de gardiennage à partir de la voie publique dont une copie leur sera adressée ainsi qu'au représentant de la société ACTILIUM SECURITE.

Un exemplaire du présent arrêté sera publié sous forme numérique au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée (consultable à l'adresse <http://www.vendee.gouv.fr>).

Fait aux Sables d'Olonne, le 07 octobre 2019

Pour le Préfet de la Vendée et par délégation,
le Sous-Préfet des Sables d'Olonne,



Thierry BONNET

Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois suivant sa notification :

- *par voie de recours gracieux formé auprès de M. le Préfet de la Vendée ;*
- *par voie de recours hiérarchique formé auprès de M. le Ministre de l'Intérieur, Place Beauvau, 75008 PARIS Cedex ;*
- *par voie de recours contentieux déposé devant le Tribunal Administratif de Nantes, 6 allée de l'Île Gloriette, BP 24111, 44041 Nantes Cedex 01. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à l'adresse <https://www.telerecours.fr>*

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

Séance du mardi 15 octobre 2019, à 14 h 30

Salle Clemenceau à la Préfecture

ORDRE DU JOUR

- Dossier n° 91 – Avis sur PC

Création d'un ensemble commercial E. LECLERC par déplacement de l'activité et extension de 1 695 m² de vente, et création d'un E. Leclerc-Drive de 733 m² d'emprise au sol et 10 pistes, La Grande Barillère à MONTAIGU-VENDÉE.

- Dossier n° 90 – Avis sur PC

Création d'un ensemble commercial par extension du magasin MR BRICOLAGE et création de 5 magasins d'équipement de la personne et de la maison sur 4 315 m² de vente, avenue du Général de Gaulle à FONTENAY-LE-COMTE.

- Dossier n° 92 – Avis sur PC

Extension de l'ensemble commercial SUPER U, création d'un U-Technologie de 485 m², et extension à 410 m² d'emprise au sol et 3 pistes du U-Drive, 1 rue des Blés à La Mothe-Achard, commune des ACHARDS.